

Terres rares : un plan national pour accélérer sur la voie de la résilience

Sophie Fabrégat

May 5, 2026



À l'occasion d'un déplacement à Lacq (Pyrénées-Atlantiques), sur le site de la future usine Caremag, les ministres Roland Lescure et Sébastien Martin ont annoncé, ce mardi 5 mai, un plan national sur les terres rares et les aimants permanents. Ce plan, qui porte à la fois sur le développement de l'offre et la stimulation de la demande, vise à accroître la résilience de l'économie française, dans un contexte de [tensions croissantes](#) sur les approvisionnements en minerais stratégiques.

Les terres rares, présentes notamment dans les aimants permanents, sont essentielles à de nombreux secteurs : les énergies renouvelables, mais aussi les véhicules électriques, l'électronique, l'aviation, le ferroviaire, la défense...

« L'objectif principal est d'accompagner le changement de modèle de société. [Dans la lignée] de la PPE3 et du plan d'électrification, publiés pour sortir de la dépendance aux hydrocarbures (...), il faut assurer l'indépendance sur tous les composants des équipements essentiels », explique Bercy.

Au-delà de la diversification et la sécurisation des approvisionnements, sur lesquels la France travaille depuis plusieurs mois, le plan vise à soutenir la production, le traitement, le raffinage, la transformation et le [recyclage](#), notamment sur le territoire national. Le deuxième levier de ce soutien porte sur la stimulation de la demande, en conditionnant les aides publiques à des objectifs de diversification des approvisionnements, dans le secteur automobile et l'éolien en mer.

En parallèle, le ministre va porter ces questions de souveraineté lors d'un G7 dédié aux minerais critiques, jeudi 7 mai.

Créer les maillons manquants sur le territoire national

« La France est précurseur. Nous produirons à l'horizon 2030, des oxydes de terres rares pour satisfaire 10 % de la demande mondiale en terres rares lourdes, soit 100 % des besoins européens, et 25 % des besoins européens en terres rares légères ; des alliages de terres rares permettant de répondre à environ 10 % des besoins de l'industrie européenne et des aimants NdFeB [néodyme-fer-bore] 100 % recyclés notamment pour l'éolien en mer », se félicite le ministère de l'Économie. Cette production sera réalisée à [Lacq](#), La Rochelle et [Grenoble](#).

Mais « le chemin ne s'arrête pas là : il faut amplifier l'effort dès 2026 », indique Bercy. D'où la présentation de ce plan, contenant plusieurs mesures.

Pour soutenir les approvisionnements, la garantie des projets stratégiques, opérée par BPI France, va être assouplie pour les [projets d'extraction](#) à l'étranger. Le Gouvernement se dit également prêt à échanger avec des traders sur la mobilisation de ces garanties pour sécuriser les approvisionnements en minéraux stratégiques.

Les projets français

L'Europe ne dispose pas aujourd'hui, ou très peu, de capacités de raffinage et de production d'alliages opérationnelles. Les usines de Lacq et de La Rochelle (soutenues par Industrie verte et France 2030) devraient produire, en 2030, 3 800 tonnes d'oxydes de terres rares légères et 800 tonnes de terres rares lourdes, qui devraient s'ajouter aux 3 000 tonnes de terres rares légères produites par la future usine Neon en Estonie.

A La Rochelle, le projet porté par Solvay vise à moderniser et étendre le site pour en faire « l'une des rares installations hors de Chine capables de traiter l'ensemble des terres rares ». Il visera à séparer les oxydes de terres rares (néodymes, préséodymes, samarium, yttrium et gadolinium) en s'appuyant sur des approvisionnements primaires et sur le recyclage des matériaux.

A Lacq, la future usine Caremag, lancée par l'entreprise Carester pour une mise en service fin 2026, portera sur la séparation et le recyclage. Elle devrait produire dysprosium, terbium, néodyme et praséodyme. Le projet doit également être soutenu par le Japon (110 M€ et un contrat d'achat long terme), le fond Infravia et une société américaine, USA Rare Earth.

Cette dernière est actionnaire de Less Common Metals, qui a annoncé sa volonté d'investir à Lacq dans une usine de métallisation des terres rares pour traiter les oxydes provenant des usines de Lacq et de La Rochelle.

A Grenoble, une ligne pilote a été lancée en 2024 avec succès par MagREEsource, spin-off du CNRS. Elle a produit 50 tonnes d'aimants recyclés et

devrait franchir une autre étape : le lancement d'une usine produisant 1 000 tonnes par an en 2030.

Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'[industrie verte](#) est prolongé jusqu'en 2028, simplifié et élargi pour les projets de raffinage et de transformation destinés au marché de l'automobile, alors qu'il était jusque-là réservé à l'éolien offshore. L'appel à projets Métaux critiques de France 2030 est prolongé jusqu'en 2027 et devrait permettre de soutenir une dizaine de projets supplémentaires, portant notamment sur la sécurisation d'autres métaux (titane, manganèse, cobalt...).

Le fond souverain Infravia, soutenu par l'État depuis 2022, a réalisé ses premiers investissements dans le projet de la société Carester à Lacq (usine Caremag) mais aussi dans le projet Core Lithium en Australie. Il devrait poursuivre sur cette voie.

Conditionner les aides à des approvisionnements locaux

Face à ces mesures visant à soutenir et structurer la chaîne en amont, le Gouvernement veut s'assurer que les acheteurs de terres rares jouent le jeu du « *made in France* ».

Le futur appel d'offres portant sur 10 GW d'éolien en mer, l'AO10, comportera un critère de résilience en cours de définition et de discussion avec la Commission européenne. L'objectif est d'assurer que moins de 50 % des aimants proviennent de Chine. Le Gouvernement encouragera les développeurs à tendre vers 25 % d'aimants permanents européens.

Autre secteur ciblé : les véhicules électriques. « *La France demandera la prise en compte de l'origine géographique des aimants permanents dans les composants d'un moteur électrique qualifié de made in Europe dans l'Industrial accelerator act et REsourceEU* », indique le dossier de presse. À l'échelle nationale, le Gouvernement demandera aux constructeurs automobiles de transmettre un plan de diversification de leurs approvisionnements en terres rares et aimants permanents pour pouvoir être éligibles aux aides de France 2030. En parallèle, les efforts de [R&D et d'innovation](#) du secteur seront soutenus dans le cadre de l'appel à projets Coram. L'objectif est notamment de développer des [composants sans terres rares](#).

En décembre 2025, Bercy a demandé aux principaux acheteurs de terres rares de préparer un plan de diversification des approvisionnements. Quinze plans auraient été remis à ce jour, indique le ministère, sans préciser de quels acteurs ils proviennent.